



Mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2022

Président de séance : Fabrice VENET : Maire

Conseillers présents :

Jérôme Arrambourg, Catherine Ba, Denise Bouvier, Didier Brau, Sandrine Crost, Nicole de Klijn, Thierry Longchamp, Jean-Michel Masson, Michel Mitanne, Vanessa Ollier, Martine Pavaille, Julien Perrin, Cécile Pottiez, Camille Puype, Jean-Claude Rappy, Marie-Claude Regache, Myriam Saint-Genis, Yves Vençon, Fabrice Venet.

Conseillers empêchés :

Delphyne Gissien, a donné procuration à Yves Vençon,
Nathalie Llambrich, a donné procuration à Cécile Pottiez
Lionel Roehr, a donné procuration à Michel Mitanne
Samuèle Salmon, n'a pas donné de procuration.

Ordre du jour

- 1- Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021
- 3- Mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la commune de Saint Maurice de Gourdans
- 4- Bornage sur la parcelle D 933
- 5- Approbation Compte Administratif Budget Principal
- 6- Approbation Compte de Gestion Budget Principal
- 7- Affectation du résultat Budget Principal
- 8- Approbation Compte Administratif Budget Annexe Eau et Assainissement
- 9- Approbation Compte de Gestion Budget Annexe Eau et Assainissement
- 10- Affectation du résultat Budget Annexe Eau et Assainissement
- 11- Débat d'Orientation Budgétaire
- 12- Communications diverses

1- Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance

20h29, Fabrice Venet ouvre la séance, il énonce absences et procurations et déclare le quorum atteint.

Il propose Myriam Saint-Genis comme secrétaire de séance, proposition acceptée à l'unanimité.

Il demande ensuite l'approbation de l'ordre du jour.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021

Yves Vençon déclare qu'ils ne voteront pas le PV encore une fois, celui-ci étant encore une fois pas précis et les détails qui sont effectivement enlevés sont toujours des détails qui les intéressent eux, donc, à partir de là, du temps qu'ils ne seront pas en phase avec la rédaction de ce PV, ils se verront dans l'obligation de ne pas le voter, systématiquement Myriam Saint-Genis indique qu'elle s'abstient du fait de son absence lors du précédent conseil municipal.

Mise aux voix :

1 abstention : Myriam Saint-Genis

5 votes contre : Jérôme Arrambourg, Catherine Ba, Denise Bouvier, Delphyne Gissien, Yves Vençon

16 votes pour : Didier Brau, Sandrine Crost, Nicole de Klijn, Nathalie Llambrich, Thierry Longchamp, Jean-Michel Masson, Michel Mitanne, Vanessa Ollier, Martine Pavaille, Julien Perrin, Cécile Pottiez, Camille Puype, Jean-Claude Rappy, Marie-Claude Regache, Lionel Roehr, Fabrice Venet.

3- Mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la commune de Saint Maurice de Gourdans (délibération 22-01-01)

Fabrice Venet explique que la convention de la mise à disposition du service instructeur de la CCPA doit être mise à jour du fait de l'évolution de la réglementation et de l'agrandissement du périmètre de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Il explique que cette convention avait fait l'objet d'un vote antérieur, que la nouvelle convention ne contient pas de changement majeur, c'est toujours la CCPA qui instruit les dossiers d'urbanisme et l'obtention de l'autorisation reste dévolue à la mairie pour le moment.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

4- : Bornage sur la parcelle D 933 (délibération 22-01-02)

Jean Michel Masson expose les faits : la parcelle D 933 fait la pointe au carrefour de la route de Pollet et du chemin de Fort Janot.

La propriétaire, madame Bombourg a souhaité faire borner son terrain. Ce bornage a été mis à profit, en accord avec la propriétaire, pour procéder à l'alignement des parcelles et prévoir un aménagement de cette zone potentiellement accidentogène.

D'où la proposition d'acheter 29m² qui correspondent à l'alignement classique, acheté à l'euro symbolique et 61m² au prix de 30 euros le m².

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Fabrice Venet ajoute que ce prix avait été fixé lors d'une délibération antérieure et qu'il a semblé opportun de garder cette même valeur, ce choix permettra à son avis de rassurer certaines personnes qui pensent que la municipalité ne fait rien, mais si, elle anticipe un certain nombre de choses.

5- Approbation Compte Administratif Budget Principal (délibération 22-01-03)

6- Approbation Compte de Gestion Budget Principal (délibération 22-01-04)

7- Affectation du résultat Budget Principal (délibération 22-01-05)

8- Approbation Compte Administratif Budget Annexe Eau et Assainissement (délibération 22-01-06)

9- Approbation Compte de Gestion Budget Annexe Eau et Assainissement (délibération 22-01-07)

10- Affectation du résultat Budget Annexe Eau et Assainissement (délibération 22-01-08)

Fabrice Venet introduit la partie finance de la séance, qui concerne le compte de gestion (sous la responsabilité du trésor public) et le compte administratif (sous la responsabilité du maire), concernant le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement.

Ces deux comptes doivent correspondre au centime près à la fin de l'exercice, ce qui est le cas cette année.

C'est la dernière année qu'il y aura deux comptes, suite au passage à la R57, nouveau système de comptabilité simplifiée.

Ces deux comptes sont le reflet du budget voté l'an dernier, au détail près, bien évidemment, des décisions modificatives qui interviennent tout au long de l'année de l'exercice.

Fabrice Venet rappelle que la procédure veut que lors de l'approbation des comptes le maire quitte la salle de conseil, ce qu'il fera bien évidemment.

Jean Claude Rappy rappelle que les comptes de gestion et les comptes administratifs sont rigoureusement identiques, ils ont scrupuleusement été repris ligne par ligne pour arriver à ce résultat, il propose une discussion globale et que tout soit voté en même temps, si l'assemblée est d'accord.

Il rappelle que tous les conseillers ont été destinataires de documents concernant les comptes de la commune.

Pour le fonctionnement :

Il y a 1 744 374,29€ en recettes ,1 342 861,15€ en dépenses, soit un excédent de 401 513,14€, auquel se rajoute le report des excédents de 2020, 377 741,89€

Soit un total de + 778 985,03€.

Pour les investissements :

Il y a 1 017 257,29€ en recettes, 967 33,53€ en dépenses, soit un excédent de 49 863,73€ auquel se rajoute le report négatif de l'année 2020 : -651 234,47€ soit un solde négatif de - 601 370,71€.

Yves Vençon demande comment s'explique ce déficit, Jean Claude Rappy répond qu'il s'agit du report de 2020, en effet lors du vote du compte administratif en 2020, ce déficit de 651 234€ ressortait, il est donc comblé en 2021.

Il reste à réaliser 279 117€ en recettes : subventions non perçues à ce jour et en dépenses : 91 780,98€ qui correspondent à des engagements pris avec des entreprises.

Ce qui amène un total de 187 366,02€ pour le compte d'investissement.

Nous arrivons donc à un bilan d'investissement de 414 034,69€ que nous allons retrouver l'an prochain en report 2022 lors du vote du compte administratif.

Ces 414 034,69 doivent être inclus dans le budget, nous allons donc prendre cette somme, dans les 778 985,03€ d'excédent de fonctionnement, elle sera versée au compte 1068. Suite à cette opération nous retrouvons la somme de 364 950,34€ en excédent de fonctionnement, somme que nous retrouverons l'an prochain dans le budget de fonctionnement en report 2022.

Le compte de gestion est exactement identique.

En ce qui concerne le budget de l'eau et de l'assainissement :

Le compte de fonctionnement se compose de 288 176,62€ de recettes et de 144 955,18€ de dépenses, soit un excédent de 144 221,44 auquel se rajoute le report 2020 de 962 464,28€ soit un solde de 1 106 685,72€.

Le compte d'investissement se compose de 127 967,00€ de recettes et de 151 805,20€ de dépenses, soit un solde négatif de - 23 838,20€, auquel se rajoute le report 2020 de 471 780,63€ soit un solde positif de 447 942,43€.

Reste cependant à réaliser 89 569,00€ de dépenses, essentiellement les études pour le futur puits de captage.

Le solde du compte de fonctionnement de 1 106 685,72€ est reporté au budget de 2022, tout comme le solde du compte d'investissement de 358 373,44€ (447 942,43€-89 569,00€).

Fabrice venet quitte la salle.

Le budget 2021 est mis aux voix :

Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

Les comptes administratifs sont mis aux voix et votés à l'unanimité.

L'affectation des résultats est mise aux voix et voté à l'unanimité.

Jean Claude Rappy rappelle que l'an prochain avec la M 57, il n'y aura plus compte de gestion et compte administratif, il n'y aura plus qu'un seul budget à voter, il ajoute que tous les documents afférents au budget seront mis sur le site de la commune.

Yves Vençon remercie Jean Claude Rappy pour les réponses qu'il a apporté aux questions de Catherine Ba.

Fabrice Venet revient dans la salle, Jean Claude Rappy l'informe que les comptes ont été adoptés à l'unanimité.

11- Débat d'Orientation Budgétaire (délibération 22-01-09)

Fabrice Venet contextualise le débat d'orientation budgétaire qui permet de construire le budget 2022.

Il rappelle que ce débat n'est pas une obligation pour notre commune et n'est pas soumis au vote. Il s'agit d'une discussion où seront abordées un certain nombre de choses qui seront discutées point par point. Le budget définitif sera quant à lui voté fin mars.

Cette année certains points doivent être évoqués, les conseillers ont reçu une note de synthèse expliquant un peu la conjoncture, qui n'est pas simple et le sera encore moins compte tenu du contexte international et de ses retombées économiques. Fabrice Venet propose donc que soit élaboré un budget modeste, qui pourra être réévalué si nécessaire. Il rajoute qu'il faudra créer le budget de la défense incendie, afin de se mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Jean Claude Rappy rappelle qu'un document a été transmis à tous les conseillers, il explique qu'au sortir de la pandémie, l'économie française est revenue au PIB d'avant mais que malheureusement l'inflation a beaucoup augmenté, par ailleurs les événements en Ukraine vont probablement entraîner des conséquences très importantes, en particulier en matière d'inflation, comme l'a indiqué le président de la République dans sa dernière allocution.

La commission finance propose que les dépenses de fonctionnement restent au niveau de celles de 2021, mais cela sera sans doute très difficile voire impossible.

Une liste des investissements prévus a été transmise aux conseillers, elle n'est pas complète. D'ores et déjà la commission finance propose de reporter le projet de l'aire de jeu de Pollet, car le dossier n'est pas assez avancé, il faut rencontrer les habitants de Pollet, déterminer le lieu de cette aire de jeu et faire les estimations financières ; cette aire de jeu se fera donc en 2023.

En ce qui concerne les investissements, il est proposé de mener à bien les projets définis et de faire en sorte de ne pas avoir recours à l'emprunt, ce qui sera possible si les subventions demandées à l'État, à la Région, au Département, à la DETR et à la Communauté de communes sont accordées ; exception faite de la TVA. Aussi si l'assemblée est d'accord il serait possible d'ouvrir une ligne de trésorerie sur deux ans, afin de financer la TVA dans l'attente de son remboursement. A noter que cette opération a déjà été faite au cours des années antérieures.

Le schéma directeur de l'assainissement qui nous a été présenté récemment implique un gros chantier, qui va entraîner des dépenses extrêmement importantes.

Ce schéma directeur doit être réalisé théoriquement entre 2023 et 2026, et représente 2 140 000 €, auxquels se rajoutent les dépenses pour le puits de captage de 1 500 000€, ce qui fait une dépense de 3 640 000€ sur le budget eau et assainissement.

Ce schéma directeur prend également en compte le traitement des eaux pluviales, qui passe quant à lui sur le budget général. Il est estimé par l'agence d'ingénierie départementale à 2 293 600€. Ce qui veut dire que si l'on finance ces travaux, il sera impossible de réaliser des investissements pendant 20 ans.

Ces montants sont estimés hors subvention, un bureau d'étude va être missionné pour affiner prix et subventions.

Il va donc falloir trouver de l'argent pour payer ces travaux.

-Pour le budget de la commune :

Le seul levier pour trouver de l'argent est celui des taxes locales, sur le foncier bâti et non bâti, la commission finance propose une augmentation de ces taxes locales de 3% pour cette année. Les taxes locales n'ont pas été augmentées depuis 2013, où elles avaient déjà été augmentées de 3%.

Cette augmentation génèrera une réserve de 24 000€, laquelle permettra de financer une annuité d'emprunt de l'ordre de 620 000€ sur 30 ans.

En fonction de l'étude des prix affinés réels et des subventions qui pourront être obtenues, la commission finance préconise pour 2023 une augmentation entre 1 et 2%.

-Pour le budget de l'eau et de l'assainissement :

L'augmentation du prix de l'eau doit également être envisagée, même si la municipalité est consciente que la période n'y est pas propice.

La dernière augmentation de +14,5% remonte à 2015. La commission finance a fait un tableau de simulation d'augmentation de la part communale de l'eau de 5, 10, ou 15%,

sachant que dans le prix de l'eau il y a la part de Suez, organisme délégataire et la part de la commune.

Sur une facture de 120m³, facture de référence prise en compte lors de l'étude des prix de l'eau, en augmentant de 5%, cela représente une augmentation de 8,23€, 16,47€ si l'on augmente de 10% et 24,70€ si l'on augmente de 15%.

Yves Vençon remercie Jean Claude Rappy de ces explications, il dit être conscient de la nécessité d'augmenter le prix de l'eau compte tenu des travaux à réaliser et propose au nom de son groupe une augmentation plutôt de 10%, afin de limiter les augmentations vis-à-vis de la population, il rajoute qu'il ne faut pas perdre de vue que la mise en place des compteurs communicants va entraîner également une augmentation du prix de l'eau, tant sur le prix de l'abonnement que sur le prix du m³, selon les chiffres annoncés par madame Paulin.

Jean Claude Rappy dit qu'il s'agit selon lui de la part de Suez.

Fabrice Venet rappelle que le financement de la télérelève est assuré par la trésorerie des comptes de l'eau et de l'assainissement et qu'à sa connaissance il n'y a aucune incidence sur le prix de l'eau, tous les frais sont supportés en intégralité par la commune. Il rappelle également que nous avons un prix de l'eau qui est anormalement bas.

Yves Vençon répond qu'il le sait et qu'il ne le conteste pas.

Fabrice Venet dit qu'il s'agit de savoir si on augmente d'une manière importante ou si on augmente d'une manière plus modérée en se laissant la possibilité de l'augmenter un peu plus tard.

Il faudra également avoir un débat sur le mode d'augmentation, il dit être conscient qu'il est possible de reprocher à la municipalité et également à lui-même de ne pas avoir procédé plus tôt à des augmentations. Comme le budget de l'eau et de l'assainissement était conséquent, il ne voyait pas le bien-fondé d'une augmentation.

Aujourd'hui les données ont changé, compte tenu des résultats du schéma directeur d'assainissement, ainsi que de la perspective du puits de captage dont le coût est estimé à 1 500 000€.

Ceci représente donc des investissements très importants, qui doivent être absorbés en partie par l'augmentation du prix de l'eau.

Cette augmentation est par ailleurs indispensable pour permettre à la commune d'être éligible aux subventions, comme cela a déjà été dit lors de précédents conseils.

Il est évident que pour financer ces investissements il faudra avoir recours à l'emprunt.

Yves Vençon dit qu'il pense que monsieur Venet se trompe et qu'il comprend qu'il n'ait pas tous les dossiers en tête, selon lui 147 000€ sont effectivement pris sur le budget pour changer les compteurs or la proposition de Suez et l'analyse de madame Paulin font état d'une augmentation de l'abonnement de 1,30€ suite au changement des compteurs et une augmentation de 0,061€ du m³, ce qui fait une augmentation globale de 2,1% pour les compteurs communicants.

Fabrice Venet dit qu'il redonnera les précisions données par Suez, pour lui il n'y a pas d'incidence sur le prix de l'eau, exception faite, effectivement, de coûts liés au changement de mode de gestion de la facture, coûts qui ont d'ailleurs été minorés depuis. Il propose de redonner ultérieurement toutes les précisions concernant ce dossier, qu'il a bien entendu la crainte des multiplications des augmentations énoncée par Yves Vençon.

Yves Vençon demande des précisions concernant les 223 000€ liés à la télérelève énoncés sur le document remis aux conseillers.

Fabrice Venet répond qu'il s'agit de l'ajustement de la proposition faite, avec une marge large, afin de prendre en compte les augmentations exponentielles des matériaux et en particulier des composants électroniques, ainsi que la pose d'un relais supplémentaire. Fabrice Venet a tenu à ce qu'aucun relais ne soit installé chez les particuliers, or il pense qu'il sera nécessaire d'installer une antenne relais dans le secteur du Zonchet, afin de pouvoir capter les informations.

Yves Vençon remercie la municipalité d'avoir fait ce document qui lui convient en partie, le fait que la liste des projets soit non exhaustive le chagrine un peu, il pense que les gros projets devraient être connus par les conseillers municipaux. Il suggère l'amélioration du document en mettant des coûts en face des projets.

Enfin il propose, au nom de son groupe que soit rajoutée une ligne concernant l'étude de la faisabilité de la salle des fêtes, sachant que le département, pour une somme modique de l'ordre de 2500 à 3000€ effectue ce genre d'étude.

Jean Claude Rappy explique que les coûts estimés de ces investissements seront fournis aux conseillers avant le vote du budget, à ce jour nombre d'entre eux ne sont pas complètement évalués.

Concernant la salle des fêtes, Fabrice Venet rappelle que ce projet n'est pas abandonné mais qu'il faut en préalable aborder la problématique PLU.

Contrairement à ce qui est affirmé, pour créer la salle des fêtes il faudra bien passer par une modification, voire une révision du PLU.

Le document d'urbanisme qui date de 2013 va être prochainement réévalué, une rencontre est prévue avec madame Valérie Bernard, du cabinet Interstice, cette rencontre sera mise à profit pour aborder cette question. En ce qui concerne l'étude du département, Fabrice Venet demande à Yves Vençon s'il fait allusion à l'agence d'ingénierie et propose que l'on puisse travailler avec une autre structure au regard des difficultés rencontrées lors du schéma directeur de l'assainissement.

Fabrice Venet confirme que cela fait partie des préoccupations municipales et que le moment venu la question de la salle des fêtes sera mise en discussion.

Il rajoute que pour compléter la liste non exhaustive des travaux dont tous les coûts ne sont pas arrêtés et d'autant moins qu'ils évoluent très rapidement, il faut d'ores et déjà rajouter :

- la mise aux normes des abribus ainsi que l'aménagement des arrêts de bus qui doivent être repensés, pour des questions de sécurité, notamment celui de la place.

- la mise en place de mats pour les caméras de surveillance. Il faut améliorer, équiper les différents secteurs, afin de pouvoir collecter toutes les informations depuis le PC de la mairie, plutôt que de devoir grimper vers les caméras pour tenter de récupérer les informations.

Jean Claude Rappy ajoute, concernant les investissements, que la toiture de la future bibliothèque est terminée, les sanitaires de l'école ont été refaits lors des vacances scolaires de février, la réfection des bandeaux de l'école est prévue, la toiture de la salle du clos a été faite courant février, le clocher de l'église reste à faire. Il y a eu un gros différent avec l'entreprise qui a fait les travaux d'électricité lors de la restauration de l'église, des moteurs ont été grillés mais impossible de savoir par qui, les cloches fonctionnent pour les heures mais pas pour les sonneries spécifiques (glas, tocsin, volée...) l'horloge ne fonctionne pas non plus. L'entreprise Bodet, leader européen qui installe et fait la maintenance des cloches, a

demandé que des lignes soient tirées depuis le clocher jusqu'à la sacristie, ce qui a été fait récemment par Eric Thevenet.

Les commandes du matériel qui avait été grillé sont faites, mais nous sommes tributaires des délais d'attente, l'entreprise Bodet, viendra ensuite faire l'installation.

Le columbarium du cimetière de Saint-Maurice est quasiment complet, il faut donc créer de nouvelles places.

La démolition de la propriété Guerrier, suite à l'acquisition de ce tènement par le biais de l'EPF, est urgente puisqu'une partie du toit d'une grange menace de s'effondrer.

Enfin Jean Claude Rappy attire l'attention sur le document concernant l'état de la dette communale jusqu'en 2036, le prêt contracté en 1998 pour la caserne des pompiers, s'arrêtera en 2024, une annuité de 34 000€ va donc s'arrêter et nous libérer un peu pour les emprunts à prévoir pour les eaux pluviales.

Il répète que ce soir il n'y a pas de vote, ni sur les augmentations ni sur les travaux, il ne s'agit que d'un débat.

Fabrice Venet ajoute, pour la parfaite information de l'assemblée qu'il y a quelques recettes à venir, dont l'achat d'une parcelle de terrain par une entreprise, qui est en cours de négociation et pourrait participer au financement de l'aménagement de la future bibliothèque.

Sandrine Crost souhaite revenir sur l'augmentation de l'eau. Elle répète qu'il faut bien distinguer que ce qui a été présenté concerne uniquement la part communale qui n'a pas augmenté depuis 2013, alors que Suez augmente chaque année entre 1,5 ; 2% et depuis 2013, cela représente une augmentation de 18% alors que la commission finance propose simplement une augmentation entre 5 et 15% qui est chiffrée également en euros car c'est plus parlant pour les ménages et il faut bien distinguer tout ça.

En ce qui concerne le pourcentage d'augmentation donné par monsieur Vençon, ce n'est en rien l'augmentation de la commune mais celle de Suez. Elle pense que la commune ne peut pas restreindre ses augmentations en raison des augmentations programmées de Suez.

Elle exhorte à deux reprises monsieur Vençon de lui dire si une hausse de 24 euros paraît insurmontable.

Yves Vençon lui demande de ne pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit et de ne pas dénaturer ses propos.

Fabrice Venet propose de clore ce débat, qui fait l'objet d'une délibération qui stipule que l'assemblée prend acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire ce jour au sein du conseil municipal.

Cette délibération ainsi que le texte introductif seront affichés pendant un mois en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Yves Vençon demande à quoi correspond la ligne container, Fabrice Venet explique qu'il s'agit d'un projet ancien, à savoir qu'il est nécessaire d'équiper la salle des fêtes de mobilier moins vétuste, le mobilier actuel sera mis à la disposition des utilisateurs du clos municipal et du gymnase et doit pouvoir être stocké, il est donc proposé d'acheter des containers qui seront placés de façon contiguë au gymnase.

Sandrine Crost demande d'où provient la hausse importante des frais d'avocats.

Fabrice Venet répond que, comme nous le savons, la municipalité est souvent traduite devant les tribunaux et principalement au tribunal administratif par des administrés et même par des élus, la personne n'est pas là ce soir. Pour défendre les intérêts de la commune nous

sommes dans l'obligation de faire appel à des avocats. Fabrice Venet précise que jusqu'à maintenant la commune n'a perdu aucun procès, le dernier recours concernant une subvention votée au profit d'une association a été purement et simplement rejeté par la juridiction, mais cela a engendré un coût certain.

Fabrice Venet déplore que tous ceux qui traduisent la municipalité devant les tribunaux imposent des frais importants à la commune mais ne sont jamais condamnés aux dépens malgré les demandes effectuées en ce sens.

Jean Claude Rappy précise les frais engagés concernant les frais d'avocat, soit 29 544€ pour l'année 2021.

Ils se décomposent en deux parties, un abonnement de 14 400€ qui correspond à la partie conseil juridique, n'entrent pas dans cet abonnement les plaidoiries, rédactions de mémoire etc.

Cette année il y a eu 3 affaires :

-l'affaire Billotet, il s'agit d'une personne qui avait volé un camion municipal et qui a été retrouvée plusieurs années après les faits, il a fallu aller au tribunal afin de représenter les intérêts de la commune, coût : 1 993€

-l'affaire Dumur qui a porté différents recours contre la municipalité, coût : 3 000€

-l'affaire Salmon : dépôt de plainte d'une conseillère municipale contre la commune, coût : 10 551€.

Fabrice Venet précise qu'il ne reste désormais en cours qu'une seule procédure, celle de madame Salmon qui, après avoir perdu en première instance, a fait appel de la décision du tribunal. L'affaire devrait être jugée dans les mois à venir.

Pour clore ce débat, Fabrice Venet remercie Jean Claude Rappy, les membres de la commission finance ainsi que les services municipaux pour le travail effectué.

12- Communications diverses

Fabrice Venet répond aux questions posées par Jérôme Arrambourg.

La première concerne les ralentisseurs qui sont sur la commune, Fabrice Venet se déclare en accord avec Jérôme Arrambourg quant au nombre de ralentisseurs, mais dit que pour le moment la municipalité n'a pas trouvé d'autre solution, il demande aux détenteurs de solutions alternatives de les faire connaître. Il y a bien quelques solutions mais en même temps Jérôme Arrambourg ajoute qu'avec les engins agricoles qui sont de plus en plus imposants, on ne peut pas non plus mettre n'importe quel équipement au risque de gêner encore plus les agriculteurs.

Fabrice Venet rajoute, en toute cordialité, que les engins actuels sont probablement plus confortables qu'une voiture

Jérôme Arrambourg répond que c'est plutôt la répétition de la traversée de Saint-Maurice qui est contraignante et malgré l'amélioration du confort, cela reste usant.

Fabrice Venet est d'accord et repose la question de la recherche de solutions autre que ces ralentisseurs, il se dit prêt à prendre un certain nombre d'idée en compte

Jérôme Arrambourg propose que soit étudiée la possibilité de mettre des stops.

Didier Brau explique que concernant les stops cela implique de remettre en cause tout le plan de circulation de la commune, ce qui lui paraît compliqué, il demande s'il est plus important

de sécuriser les enfants de la commune et de tous les habitants, au profit des secousses vécues dans le camion.

Jérôme Arrambourg répond que dans son message adressé à monsieur le maire, il a certes pris le cas particulier des agriculteurs en compte mais cela ne concerne pas que les agriculteurs, cela concerne la sécurité de tous. Les personnes qui circulent à pied ou en vélo sont tout autant concernées. Ce à quoi Didier Brau répond qu'il y a des pistes cyclables.

Fabrice Venet propose qu'une étude globale sur les problèmes de sécurisation soit effectuée, afin de voir, point par point, comment il serait possible de traiter certaines difficultés.

Il rajoute qu'il est maintenant convaincu qu'il est impossible de régler la question de l'incivilité, car si tout le monde respectait le code de la route et son prochain nul besoin de prendre des mesures coercitives.

Il faut néanmoins se mettre au travail pour trouver des solutions.

Il rajoute qu'en parallèle, l'aménagement des traversées de l'est à l'ouest et du nord au sud de la commune est maintenant terminé, reste à travailler sur les voiries secondaires, ou plutôt communales.

Compte tenu du fait qu'il va falloir intervenir sur les réseaux d'assainissement cela va certes générer un certain nombre de perturbations sur les voiries, mais cela crée également l'opportunité de faire un travail global groupant l'amélioration de ces voiries, les travaux d'assainissement, voire des réseaux secs et la question de la sécurité.

Actuellement le maître d'œuvre est en cours de recrutement et il est prévu d'organiser un programme pluriannuel d'intervention.

Seconde question posée par Jérôme Arrambourg, concernant le parrainage pour les élections présidentielles :

Fabrice Venet répond que dans le cadre des élections présidentielles, depuis plusieurs mandats, il avait arrêté de parrainer des candidats, cependant pour cette future élection il a donné sa signature à un candidat.

Il ajoute que cela n'engage que lui, il rappelle qu'il n'a jamais politisé la gestion de la commune et la décision de donner sa signature à un candidat relève de la même démarche. Il a donné sa signature à monsieur Eric Zemmour, il s'agit d'une décision personnelle, sans interférence avec la gestion communale.

Thierry Longchamp donne quelques informations concernant la future bibliothèque. Une réunion a eu lieu ce jour entre la commission travaux, le maître d'œuvre et l'architecte. Quelques dernières modifications ont été apportées, ce qui retardera d'une semaine la dépose du permis de construire, le délai de réponse quant au permis de construire risque d'être très long, de l'ordre de 5 à 6 mois. Il faut attendre d'avoir le permis de construire pour lancer les consultations de marché public, ce qui rajoute un délai de 2 mois environ.

Fabrice Venet pense que les bonnes relations avec l'ABF, pourraient permettre de réduire ce délai. Il ajoute par ailleurs qu'il a été contacté récemment par le directeur des ABF, qui avait été interpellé par une certaine personne qui accusait la mairie de ne pas respecter le PLU et de faire n'importe quoi, Fabrice Venet a donné à l'ABF toutes les informations nécessaires, ce qui a permis à l'ABF de répondre à cette personne et à son association que tout était fait dans le respect des règles.

Les préconisations concernant le toit ont été respectées, l'architecte est en contact avec les services de l'ABF, cela devrait permettre de réduire les délais. L'ABF ne donne dans ce dossier qu'un avis.

Fabrice Venet prendra également contact avec la CCPA qui va instruire le dossier, reste la question des différentes commissions qui vont intervenir, compte tenu du changement de destination du bâtiment.

Fabrice Venet clôt la séance à 21 h36.

Il précise qu'une prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 31 mars 2022 pour le vote du budget.

Il ajoute qu'il y aura au mois d'avril les élections présidentielles, au mois de juin les élections parlementaires, il rappelle que tous les conseillers seront sollicités, il invite les conseillers à faire parvenir à la mairie les coordonnées de personnes de leur connaissance qui souhaiteraient participer au scrutin.

Il souhaite une bonne soirée à l'assemblée et la remercie.

Rédigé le 7 mars 2022

Adopté par le conseil municipal le 7 avril 2022

La secrétaire de séance : Myriam Saint-Genis